

Le 12 octobre 1793 à Nogent-le-Rotrou.

Le samedi 12 octobre 1793, la municipalité de Nogent faisait mettre en état d'arrestation provisoire et dénonçait au juge de paix deux fermiers qui avaient tenus des propos « contrerévolutionnaires » à propos de la taxe du maximum général :

« aujourdhuy Samedy douze octobre mil sept cent quatre vingt treize l'an deuxieme de la republique française

En l'assemblée permanente du conseil General de la commune de noGent le rotrou tenue publiquement

Est comparu Le Citoyen

En ce moment Sont comparu plusieurs citoyens Et citoyenes qui auroient Conduit devant nous les nommés Jean millet Fermier a L'angelerie paroisse de S.^t Hilaire ~~Soit au département de L'orne~~ [rajout au-dessus des mots rayés: de cette ville] Et Louis Brulard de la paroisse de nocé meme departement [sic], lesquels citoyens et citoyenes nous auroient dit que les dits millet et Brulard auroient tenu des propos contrevolutionnaires, que le dit. Jean millet avoit dit a L'occasion de la taxe des denrées et marchandises de première nécessité et notamment pour Le Cidre qu'il se Foutoit de la convention, que la citoyenne Niion femme Laumonerie lui ayant fait des remontrances Sur les propos qu'il debitoit, que le citoyen Brulard Son Confrere avoir repondu a la citoyenne Niion qu'il alloit s'expliquer en menacant la ditte Niion de lui donner de son pied au derriere, pour lui avoir fait des remontrances.

Surquoí le procureur de la Commune a requis Le conseil General de mettre provisoirement les dits millet et Brulard En etat d'arrestation Et les denoncer au juge de paix.

Surquoi le conseil General de la commune
deliberant Et prennant en Consideration le requisitoire
du procureur de la commune arrete que les deux
prevenus Seront Emprisonnés denoncés au juge de paix
de cette ville par le citoyen Vasseur maire de cette
Commune et que Copie de la Deliberation et
denonciation ci dessus Sera Sur la Champ Envoyée audit
juge de paix dont acte trois mots rayés nuls

Vasseur Baudouin

Maire

G Salmon Regnoust Beaugar l'ainé J Sortais

L. Lalouette Beuzelin

Tarenne J. C. Joubert

Rigot f. G. verdier P^r Chereault Hubert

Les trois mots interlignés Bons et cinq mots rayés
nuls.

NYon

Ferré Bacle P.^{re} Lequette

P.^r de la C